

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE À DISTANCE PRO DU 17 NOVEMBRE 2014

I. OBJET

Les présentes conditions générales de vente à distance ont pour objet de définir les conditions de vente à distance (ci-après «Conditions Générales de Vente à Distance») par **BOUYGUES TELECOM** de ses téléphones et/ou cartes SIM (ci-après «Produit(s)») et de ses accessoires (ci-après «Accessoire(s)»). Les Conditions Générales de Vente à Distance Pro complètent les Conditions Générales et Particulières de Service Pro (ci-après «Conditions Générales de Service») et les Tarifs Pro (ci-après les «Tarifs») applicables aux Services avec lesquels elles forment un ensemble indivisible (ci-après le «Contrat»).

II. COMMANDE D'UN PRODUIT ET/OU D'UN ACCESSOIRE

Toute commande d'un Produit et/ou un Accessoire, par Internet, téléphone ou retour de bon de commande, nécessite que vous disposiez d'une **carte bancaire valide** et que la livraison s'effectue à votre domicile en France métropolitaine.

II.1 Commande par Internet :

- Vous devez disposer d'une adresse e-mail valide accessible depuis un ordinateur.
- Lors de votre commande, vous choisissez le(s) Produit(s) et/ou Accessoire(s) qui composent votre commande. Un récapitulatif de votre commande est présenté en ligne. Vous pouvez le modifier ou l'accepter pour confirmer votre commande.
- Lors de votre commande, vous devez prendre connaissance des présentes Conditions Générales de Vente à Distance, des Conditions Générales de Service, des Tarifs et les accepter. Vous recevez ensuite, à votre adresse e-mail, une confirmation du(des) Produit(s) et/ou Accessoire(s) choisi(s).
- Vous recevez ensuite une confirmation avec votre commande des Conditions Générales de Service, des Conditions Générales de Vente à Distance et des Tarifs.
- Sauf mentions contraires, vous disposez d'un délai de sept (7) jours à compter de la réception de votre colis pour procéder à l'activation de votre ligne. Pour ce faire, il vous suffit de demander son activation via votre suivi de commande. Sauf mentions contraires, dans ce même délai de sept (7) jours, vous devez retourner votre autorisation de prélèvement complétée et signée à votre banque. Les données électroniques contenues dans le bon de commande complété et validé par vos soins ont valeur probatoire. **BOUYGUES TELECOM** se réserve le droit, préalablement à la livraison du (des) Produit(s) et/ou Accessoire(s), de procéder à des vérifications portant sur ces informations.

II.2 Commande par téléphone :

En cas d'appel téléphonique de votre part, vous avez la possibilité selon votre choix :

- d'être redirigé vers notre site **BOUYGUES TELECOM** de commande en ligne. Dans ce cas, **BOUYGUES TELECOM** vous adresse préalablement un courrier électronique récapitulatif votre commande et vous invitant à finaliser cette commande sur notre site internet. A défaut de finalisation, la commande est annulée dans un délai de 5 jours à compter de votre commande passée par téléphone.

Dans l'hypothèse d'une finalisation de votre commande, les dispositions de l'article II.1 s'appliquent.

- de poursuivre et finaliser votre commande par téléphone.

Dans ce cas, **BOUYGUES TELECOM** vous adresse avec votre commande une confirmation de l'offre acceptée par téléphone et un formulaire de souscription. Vous vous engagez à retourner à **BOUYGUES TELECOM** un exemplaire du formulaire de souscription dûment complété, signé et accompagné de l'ensemble des pièces justificatives demandées dans un délai de sept (7) jours à compter de la date de réception de votre colis.

Suite à la réception de ces documents et après vérification de leur conformité, **BOUYGUES TELECOM** procédera à l'activation de votre ligne. En cas de vérification non conforme, vous serez contacté par Bouygues Telecom et vous serez invité à retourner votre commande selon les modalités précisées à l'article VII.

III. PRIX

Le prix applicable est celui indiqué sur le récapitulatif de votre commande (dans l'e-mail de confirmation pour une commande par Internet ou dans le courrier de confirmation de l'offre pour une commande par téléphone). Le prix du(des) Produit(s) et/ou Accessoire(s) est payable à la commande et indiqué en euro toutes taxes comprises et hors frais de livraison. Ces éventuels frais vous sont indiqués au fur et à mesure de la commande et sont facturés à la fin de la commande en supplément du prix du(des) Produit(s) et/ou Accessoire(s) sélectionné(s).

En l'absence d'activation de votre ligne dans le délai visé à l'article II, vous êtes redevable envers **BOUYGUES TELECOM** d'une somme indiquée au moment de la commande et correspondant à la valeur du Produit et le cas échéant de l'Accessoire, sans souscription de ligne et qui sera facturée à partir des coordonnées bancaires de votre carte bancaire fournie au moment de la commande. Jusqu'au règlement de la somme précitée, le Produit sera rendu inutilisable par **BOUYGUES TELECOM** avec tout service de télécommunication. Pour les professionnels, tout retard de paiement entraînera de plein droit l'application d'une pénalité de retard égale à 3 fois le taux de l'intérêt légal.

IV. DISPONIBILITÉ

Les Produits et Accessoires sont disponibles tant qu'ils sont visibles sur le site. Dans l'hypothèse où un Produit ou Accessoire est manquant, vous serez contacté dans les 48 heures ouvrées à compter de la date de votre commande :

- En cas de commande par Internet : par e-mail ;
- En cas de commande par téléphone : par e-mail (si renseigné), par téléphone ou par courrier (cachet de la poste faisant foi).

Ce contact vous permettra de connaître dans quels délais le Produit ou l'Accessoire pourrait être livré.

En cas d'indisponibilité totale du Produit ou de l'Accessoire commandé, vous pouvez demander soit le remboursement du prix de l'ensemble de votre commande dans le cas où elle aurait été facturée et encaissée, dans un délai maximum de trente (30) jours à compter du paiement, soit le remplacement par un Produit ou Accessoire d'un prix équivalent.

V. LIVRAISON

Les commandes sont livrées, en France métropolitaine, à l'adresse renseignée au moment de la commande et selon le mode de livraison que vous avez choisi. Sous réserve de disponibilité, et de la réception et validation de vos dossiers et moyen de paiement par **BOUYGUES TELECOM**, la livraison de votre commande intervient au plus tard à la date mentionnée sur le site.

En cas de commande le week-end ou un jour férié ou chômé, les délais sont décomptés à partir du premier jour ouvré suivant.

Vous disposez d'un délai de 24h après la livraison du(des) Produit(s) et/ou Accessoire(s) pour signaler tout élément manquant auprès du Service Clients Vente à Distance au 0981 660 981 (prix d'un appel local depuis un poste fixe) afin de permettre à BOUYGUES TELECOM de faire valoir vos droits auprès du transporteur retenu. Vous êtes tenu informé dans un délai de cinq (5) jours sur les délais d'acheminement de l'élément manquant après vérification par **BOUYGUES TELECOM**.

VI. TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ ET DES RISQUES

Le transfert de propriété du (des) Produit(s) et/ou Accessoire(s) commandé(s) est subordonné à l'encaissement effectif et intégral du prix. Les risques (notamment vol, perte, détérioration) vous sont transférés dès la livraison du(des) Produit(s) et/ou Accessoire(s) et aucun remboursement ne pourra être demandé à **BOUYGUES TELECOM** à ce titre.

VII. RETOUR

En cas de livraison non conforme, telle que mentionnée à l'article II pour une commande par téléphone, vous êtes invité à retourner, dans un délai de 15 jours à compter de la réception de votre commande, à **BOUYGUES TELECOM**, le(les) Produit(s) et/ou Accessoire(s) commandé(s) (le cachet de la poste faisant foi de la date d'envoi) et en demander le remboursement à l'adresse indiquée et avec le numéro de retour communiqué par le **Service Clients Vente à Distance** (au 0981 660 981 – prix d'un appel local depuis un téléphone fixe – pour toute souscription à une offre **BOUYGUES TELECOM**, et au 0981 660 982 – prix d'un appel local depuis un téléphone fixe – pour toute souscription à un forfait bloqué).

VIII. GARANTIE

VIII.1. Les Produits commercialisés par **BOUYGUES TELECOM** bénéficient, à compter de la date de livraison portée sur la lettre de livraison, d'une garantie commerciale de un (1) an en France métropolitaine. Dans le cadre de cette garantie commerciale, les réparations des Produits reconnus défectueux par **BOUYGUES TELECOM**, seront effectués pièces et main d'œuvre, sur présentation de votre facture d'achat. Afin de bénéficier de cette garantie, vous devez vous rendre dans un Point SAV **BOUYGUES TELECOM** dont la liste est disponible à l'adresse suivante www.sav.bouyguetelecom.fr ou par téléphone au Service SAV 0981 660 930 (Prix d'un appel local depuis un poste fixe). Vous devez conserver votre facture d'achat afin de pouvoir bénéficier de la garantie.

VIII.2. Les Accessoires, commercialisés par **BOUYGUES TELECOM** bénéficient, à compter de la date de livraison portée sur la lettre de livraison, d'une garantie constructeur. Dans ce cadre, les réparations du(des) Produit(s) et/ou Accessoire(s) reconnu(s) défectueux(s) par le constructeur, seront effectuées pièces et main d'œuvre, sur présentation de votre facture d'achat. Les frais d'envoi restent à votre charge. Cette garantie ne couvre pas les cas énumérés à l'article VIII.1. et est détaillée et consultable sur la page d'accueil du site www.laboutique.bouyguetelecom.fr (rubrique du bas de page « FAQ ») ou au 0981 660 981 (prix d'un appel local depuis un téléphone fixe) pour toute souscription à une offre **BOUYGUES TELECOM** et au 0981 660 982 (prix d'un appel local depuis un téléphone fixe) pour toute souscription à un forfait bloqué.

VIII.3. Les garanties commerciale et constructeur sont valables pour un usage normal du(des) Produit(s) et/ou Accessoire(s) et ne couvrent pas, notamment :
• Les dommages dont la cause est extérieure au Produit ou Accessoire : la négligence, une mauvaise utilisation, un choc ou une chute, une mauvaise connexion,

les effets de surtensions électriques, une protection insuffisante contre l'humidité, la chaleur ou le gel, la foudre, les dégâts des eaux, les modifications, réparations ou leurs tentatives effectuées par une personne non habilitée par BOUYGUES TELECOM et plus généralement les dommages de toute nature dont l'origine est postérieure à la livraison,

- Les dommages subis par l'utilisateur du fait d'un mauvais fonctionnement du(des) Produit(s) ou Accessoire(s) éventuels et, notamment, toute perte d'exploitation, tout préjudice commercial, financier ou moral,
- Perte, vol ou bris du(des) Produit(s) et/ou Accessoire(s) éventuels,
- L'utilisation du Produit sur un autre réseau que celui exploité par BOUYGUES TELECOM, y compris ceux avec lesquels BOUYGUES TELECOM a un accord, ou avec des services annexes non agréés par BOUYGUES TELECOM.

VIII.4. Les garanties commerciale et constructeur (VIII.1. et VIII.2.) n'excluent pas la garantie légale des vices cachés reproduites à la fin du présent article.

VIII.5. Articles relatifs aux conditions de mise en œuvre et au contenu de la garantie des vices cachés :

- Article 1641 du Code Civil :

« Le vendeur est tenu de la garantie à raison des défauts cachés de la chose vendue qui la rendent impropre à l'usage auquel on la destine, ou qui diminuent tellement cet usage, que l'acheteur ne l'aurait pas acquise, ou n'en aurait donné qu'un moindre prix, s'il les avait connus.»

- Article 1644 du Code Civil :

« Dans le cas des articles 1641 et 1643, l'acheteur a le choix de rendre la chose et de se faire restituer le prix, ou de garder la chose et de se faire rendre une partie du prix, telle qu'elle sera arbitrée par experts. »

- Article 1645 du Code Civil :

« Si le vendeur connaissait les vices de la chose, il est tenu, outre la restitution du prix qu'il en a reçu, de tous les dommages et intérêts envers l'acheteur ».

- Article 1646 du Code Civil :

« Si le vendeur ignorait les vices de la chose, il ne sera tenu qu'à la restitution du prix, et à rembourser à l'acquéreur les frais occasionnés par la vente ».

- Article 1647 du Code Civil :

« Si la chose qui avait des vices a péri par suite de sa mauvaise qualité, la perte est pour le vendeur, qui sera tenu envers l'acheteur à la restitution du prix et aux autres dédommagements expliqués dans les deux articles précédents.

Mais la perte arrivée par cas fortuit sera pour le compte de l'acheteur ».

- Article 1648 du Code Civil :

« L'action résultant des vices rédhibitoires doit être intentée par l'acquéreur dans un délai de deux ans à compter de la découverte du vice. Dans le cas prévu par l'article 1642-1, l'action doit être introduite, à peine de forclusion, dans l'année qui suit la date à laquelle le vendeur peut être déchargé des vices apparents ou des défauts de conformité apparents.»

IX. INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

Nous vous rappelons que vos Conditions Générales de Service **BOUYGUES TELECOM** s'appliquent en ce qui concerne la protection de vos données personnelles. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et de suppression en nous écrivant à : **Bouygues Telecom, Informatique et Libertés, Directeur des systèmes d'information, 13-15 avenue du maréchal Juin, 92366 Meudon la forêt Cedex.**